



Union Interparlementaire  
Groupe belge

## Visite du groupe d'amitié France-Belgique du Sénat français

**19 septembre 2024**

Le 19 septembre 2024, M. Peter De Roover, président de la Chambre des représentants, a reçu une délégation du groupe d'amitié France-Belgique du Sénat français. Les membres de la section bilatérale Belgique-France du parlement fédéral et les membres de la commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants étaient également conviés à cette rencontre.



Les membres de la délégation du groupe d'amitié du Sénat français étaient les suivants :

- M. Jean-François Husson (Meurthe-et-Moselle, Les Républicains), rapporteur général de la commission des finances - président du groupe d'amitié France-Belgique et Luxembourg;
- M. Jean-Marie Mizzon (Moselle, Union Centriste), membre de la commission des finances - président délégué pour le Luxembourg du groupe d'amitié France-Belgique et Luxembourg;
- Mme Véronique Guillotin (Meurthe-et-Moselle, Rassemblement Démocratique Social et Européen), secrétaire du Sénat, vice-présidente de la commission des affaires sociales;
- M. Franck Menonville (Meuse, Union Centriste), vice-président de la commission des affaires économiques.

Les membres présents pour le parlement fédéral belge étaient les suivants :

- M. Peter De Roover, président de la Chambre des représentants ;
- M. Philippe Courard, député fédéral et membre de la commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants ;
- M. Christian Lacroix, député fédéral, membre de la commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants et membre de la section bilatérale Belgique-France ;
- Mme Darya Safai, députée fédérale et membre de la commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants ;
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven, sénateur et membre de la section bilatérale Belgique-France ;
- M. Thierry Witsel, sénateur et membre de la section bilatérale Belgique-France.



À cette occasion, les participants ont rappelé les liens étroits entre nos deux pays et ils ont abordé plusieurs thématiques à savoir :

- la composition et les compétences du Sénat belge
- la situation politique en France. Celle-ci est inédite, car le pays n'a jamais eu une culture de la coalition, contrairement à la Belgique. En outre, le pouvoir est extrêmement centralisé à Paris.
- la situation politique et la formation des différents gouvernements en Belgique.
- le degré d'autonomie des Régions et Communautés belges en termes de compétences et de budget. En France, l'autonomie budgétaire des pouvoirs décentralisés est pratiquement inexistante, à l'exception d'une partie de la TVA qui est perçue par les Régions.

- les avantages et les inconvénients d'une fédéralisation et d'une régionalisation accrues.
- le taux d'abstention record aux dernières élections alors que le vote est obligatoire en Belgique.
- le désintérêt pour les niveaux de pouvoir qui sont les moins proches du citoyen, notamment pour les élections européennes alors que les enjeux y sont considérables.
- le rejet du monde politique (les ministres et les députés sont trop nombreux) et le manque de clarté du mille-feuille institutionnel belge (le citoyen moyen ne s'y retrouve plus),
- le vote des extrêmes s'explique aussi par les coalitions. En Belgique, les partis ne peuvent pas toujours défendre leur programme économique ou migratoire étant donné que des compromis doivent être faits au sein de la coalition et les citoyens ne reconnaissent pas ce pourquoi ils ont exprimé leur suffrage.
- les élections communales en Belgique qui se tiendront le 13 octobre prochain. À ce propos, il s'agira des premières élections où le vote ne sera plus obligatoire en Flandre, mais il le sera toujours en Wallonie et à Bruxelles.
- la fusion des communes en Belgique et des zones de police. Il y a toujours une discussion entre d'une part, la proximité, et d'autre part, les gains en termes d'économie et d'efficacité.
- le cumul des mandats en Belgique. Les règles en la matière diffèrent d'une Région à l'autre. En outre, il existe des règles déontologiques propres à chaque parti à ce propos. Toutefois, si quelqu'un ne remplit pas correctement un mandat d'élu, il sera sanctionné par l'électeur.
- le rôle du Roi dans les formations gouvernementales.

